



Conseil

Distr. : générale
15 août 2006
Français
Original : anglais

Douzième session

Kingston (Jamaïque)

7-18 août 2006

Déclaration du Président sur les travaux du Conseil à la douzième session

1. La douzième session de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 7 au 18 août 2006.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 105^e séance, le 7 août 2006, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la douzième session (ISBA/12/C/1).

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil

3. De la 105^e à la 109^e séance, Raymond Wolfe (Jamaïque) a assuré la présidence du Conseil par intérim. À la 110^e séance, le 14 août 2006, Mariusz-Orion Jedrysek (Pologne) a été élu Président du Conseil pour 2006. Puis, à l'issue de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Japon (Groupe des États d'Asie), de l'Argentine (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Allemagne (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) et du Cameroun (Groupe des États d'Afrique) ont été élus Vice-Présidents.

Rapport de la Commission juridique et technique

4. À sa 109^e séance, le 11 août 2006, le Conseil a reçu le rapport du Président de la Commission juridique et technique (ISBA/12/C/8) sur les travaux de la Commission durant la douzième session. Le Conseil a pris note de la teneur du rapport et a remercié les membres sortants de la Commission pour leur contribution aux travaux de l'Autorité. Le Secrétaire général a déclaré que les membres de la Commission avaient fait preuve de l'objectivité et du professionnalisme qu'on attendait d'eux et étaient devenus un exemple à suivre pour les Commissions futures. Il a fait savoir au Conseil qu'il avait remis des certificats aux membres sortants de la Commission en remerciement de leur contribution.



Élection des membres de la Commission juridique et technique

5. À sa 111^e séance, le 14 août 2006, le Conseil a décidé, eu égard aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, de porter à 25 le nombre des membres de la Commission juridique et technique, sans préjudice des élections futures. Le Conseil a ensuite élu parmi les candidats suivants, désignés par des membres de l'Autorité, les membres de la Commission pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007, comme suit : Frida María Armas Pfirter (Argentine), Jean-Marie Auzende (France), David Stewart Martin Billett (Royaume-Uni), Laleta Davis-Mattis (Jamaïque), Walter De Sá Leitão (Brésil), Baïdy Diène (Sénégal), Miguel Dos Santos Alberto Chissano (Mozambique), Elva G. Escobar (Mexique), Sergey Ivanovich Fyodorov (Fédération de Russie), Kennedy Hamutenya (Namibie), Saïd S. Hussein (Kenya), Yoshiaki Igarashi (Japon), Asif Inam (Pakistan), Emmanuel Kalngui (Cameroun), Woong-Seo Kim (République de Corée), Eusebio Lopera Caballero (Espagne), Andrzej Przybycin (Pologne), Mahmoud Samy (Égypte), Elena Sciso (Italie), Sudhakar Maruthadu (Inde), Isikeli Uluinairai Mataitoga (Fidji), Sandor Mulso Flores (Chili), Adam Mulawarman Tugio (Indonésie), Michael Wiedicke-Hombach (Allemagne) et Hongtao Zhang (Chine).

6. Le Conseil a également décidé de prier le Secrétaire général d'établir à son intention, pour examen à sa prochaine session, un rapport comportant des considérations concernant la taille et la composition futures de la Commission juridique et technique ainsi que la procédure applicable aux élections futures. La décision du Conseil relative à l'élection à la Commission juridique et technique figure dans le document ISBA/12/C/11.

Budget de l'Autorité pour l'exercice 2007-2008 et barème des contributions à acquitter par les membres

7. Le Conseil a examiné la proposition de budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2007-2008 qui figure dans le rapport du Secrétaire général (ISBA/12/A/3/Rev.1-ISBA/12/C/4/Rev.1). Lors de cet examen, il a pris en considération les recommandations de la Commission des finances qui figurent dans son rapport du 11 août 2006 (ISBA/12/A/7-ISBA/12/C/9). Le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée d'adopter le budget de l'Autorité proposé par le Secrétaire général pour l'exercice budgétaire 2007-2008, qui se chiffre à 11 782 400 dollars. Le Conseil a également décidé de recommander à l'Assemblée d'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2007 et 2008 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2006 et 2007, avec un taux plafond de 22 % et un taux plancher de 0,01 %.

8. Le Conseil a également examiné la recommandation de la Commission des finances concernant la création d'un fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone. Après avoir examiné la question, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée d'adopter, moyennant des modifications mineures, le projet de résolution proposé par la Commission des finances.

9. La décision du Conseil concernant le budget et les questions connexes figure dans le document ISBA/12/C/10.

Examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des agrégats de ferromanganèse riches en cobalt dans la Zone

10. Conformément à la décision prise à la onzième session, le Conseil a repris l'examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des agrégats de ferromanganèse riches en cobalt dans la Zone.

11. Le Conseil a rappelé que, lors de la onzième session, il avait entrepris une première lecture du projet de règlement. À l'issue de cette première lecture, le Conseil avait recensé un certain nombre de questions de fond appelant un examen plus approfondi. Parallèlement, il avait demandé au secrétariat d'élaborer un texte révisé du projet de règlement qui tiendrait compte de certaines révisions mineures convenues à la session précédente. Ce texte avait été mis à la disposition du Conseil dans un document portant la cote ISBA/10/C/WP.1/Rev.1.

12. Le Conseil a également rappelé qu'il avait demandé des explications et détails supplémentaires en ce qui concernait certains aspects du projet de règlement. Concrètement, le Conseil s'intéressait aux aspects suivants :

a) Éclaircissements supplémentaires sur les liens entre prospection et exploration;

b) Analyse plus détaillée du système proposé pour la participation de l'Autorité;

c) Analyse plus détaillée des dispositions visant à protéger et à préserver le milieu marin; et

d) Complément d'information sur le système proposé pour l'allocation des blocs d'exploration et sur la manière dont il pourrait fonctionner dans la pratique.

13. Il a été noté que le secrétariat avait donné suite à la demande du Conseil en établissant une série de documents d'information technique (ISBA/12/C/2 et ISBA/12/C/3).

14. À la 106^e séance, le 8 août 2006, le Conseil a entendu un exposé sur les questions techniques étudiées dans les documents ISBA/12/C/2 et ISBA/12/C/3. L'exposé a été fait par le secrétariat, aidé de deux experts, MM. James Hein et Charles Morgan. En outre, M. Morgan a présenté au Conseil un rapport sur les résultats préliminaires d'un atelier sur les considérations techniques et économiques de l'exploitation minière des sulfures polymétalliques et des agrégats de ferromanganèse riches en cobalt, qui s'était également déroulé immédiatement avant la douzième session. À la demande du Conseil, un résumé des recommandations de l'atelier a été publié sous la cote ISBA/12/C/7. La délégation de la Fédération de Russie a également formulé une proposition concernant le projet de règlement (ISBA/12/C/6).

15. À l'issue de discussions approfondies sur la manière dont il devrait aborder les questions techniques suscitées par le projet de règlement, le Conseil a décidé que le secrétariat s'emploierait à réviser à nouveau ce projet en tenant compte des conclusions de l'atelier technique ainsi que des présentations, propositions et travaux du Conseil à la douzième session. Cette révision devra permettre de formuler des règlements distincts pour les sulfures polymétalliques et pour les

agrégats de ferromanganèse riches en cobalt. Pendant son examen du projet de règlement révisé, le Conseil a recommandé à la Commission juridique et technique d'accorder la priorité au règlement relatif aux sulfures polymétalliques afin qu'il puisse examiner ce règlement sur le fond en 2007. Il a été décidé que le projet révisé serait communiqué aux membres sortants de la Commission juridique et technique avant le 31 décembre 2006 afin qu'ils puissent formuler leurs observations, via le site Web de la Commission, après quoi le projet serait communiqué aux États Membres. À ce sujet, le Conseil a demandé que le projet de règlement révisé soit prêt suffisamment tôt avant la treizième session pour que les délégations aient le temps d'en étudier les aspects techniques. La prochaine Commission juridique et technique examinerait ensuite le projet de règlement relatif aux agrégats de ferromanganèse riches en cobalt et le soumettrait au Conseil, pour examen, en 2008.

Prochaine réunion du Conseil

16. La prochaine réunion du Conseil aura lieu en 2007. Le Conseil a noté que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes désignerait en temps voulu un candidat à la présidence du Conseil en 2007.
